



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

1521^e SÉANCE : 11 DÉCEMBRE 1969

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1521)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre (S/5488) :	
Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/9521 et Corr.1)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

MILLE CINQ CENT VINGT ET UNIEME SEANCE

Tenue à New York, le jeudi 11 décembre 1969, à 10 h 30.

Président : M. V. J. MWAANGA (Zambie).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Algérie, Chine, Colombie, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Népal, Pakistan, Paraguay, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Union des Républiques socialistes soviétiques et Zambie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1521)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre (S/5488) :
Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/9521 et Corr.1).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 26 décembre 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre (S/5488) :

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre (S/9521 et Corr.1)

1. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Conformément à la pratique établie au Conseil pour l'examen de la question dont il est saisi aujourd'hui, je propose, avec l'assentiment de ses membres, d'inviter les représentants de Chypre, de la Turquie et de la Grèce, qui ont demandé à participer [S/9553, S/9551, S/9547], sans droit de vote, à la discussion, à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Z. Rossides (Chypre), M. U. H. Bayülken (Turquie) et M. D. S. Bitsios (Grèce) prennent place à la table du Conseil.

2. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question de Chypre, sur la base du rapport du Secrétaire général du 3 décembre 1969¹. Les membres du Conseil ont également reçu un exemplaire du projet de résolution qui a été examiné lors de nos consultations officieuses et qui est distribué sous la cote S/9550.

3. Au cours de consultations ultérieures des membres du Conseil, il a été décidé d'apporter une légère modification au troisième alinéa du préambule. Je donne lecture du nouveau texte :

"Notant que l'amélioration de la situation à Chypre s'est poursuivie durant la période considérée, comme il ressort des observations contenues dans le rapport".

4. Les parties directement intéressées ont été consultées et approuvent ce nouveau libellé².

5. Je donne maintenant la parole au représentant de Chypre, qui est le premier orateur inscrit.

6. M. ROSSIDES (Chypre) (*traduit de l'anglais*) : Le Conseil se réunit une fois encore pour prolonger le stationnement à Chypre de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix dans des circonstances qui, dans l'ensemble, peuvent être considérées comme n'étant pas décourageantes. Nous sommes saisis du rapport du Secrétaire général pour la période allant du 3 juin au 1er décembre 1969. Comme les précédents, ce rapport est un document sérieux, objectif et complet. Une atmosphère de paix et de calme a continué sans interruption de régner dans l'île depuis le mois de décembre 1967 et la situation, qui n'a cessé de s'améliorer, a été caractérisée, dans une certaine mesure, par un retour à la normale. Les contacts entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs ont continué de s'étendre aux niveaux supérieurs. Des conférences des Nations Unies et autres conférences internationales s'étant réunies à Chypre, avec la participation des Chypriotes turcs, le climat s'en est trouvé bien amélioré. Le Cycle d'études des Nations Unies sur les droits de l'homme qui a eu lieu cette année à Nicosie a notamment été l'un des facteurs importants de cette amélioration. Dans une récente résolution, l'Assemblée générale a pris note avec satisfaction de ce cycle d'études.

7. Tout aussi importantes à cet égard ont été l'assemblée plénière de la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, qui s'est également tenue à Nicosie, ainsi que d'autres réunions internationales régionales; elles ont apporté l'esprit positif de coopération amicale des Nations Unies à un peuple préparé et disposé à le recevoir. C'est peut-être pourquoi ces conférences internationales tenues à Chypre ont été si réussies.

8. Le rapport note les progrès réalisés sur la voie du retour à la normale dans divers domaines. C'est ainsi que, dans le

¹ Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-quatrième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1969, document S/9521.

² Le texte révisé du projet de résolution a été distribué ultérieurement sous la cote S/9550/Rev.1.

domaine de l'agriculture, la coopération a été bien meilleure entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs, ce qui a permis de développer les cultures; en effet, les agriculteurs chypriotes turcs, notamment, ont pu cultiver des terres se trouvant dans les zones militaires d'accès réglementé, et des propriétaires chypriotes turcs sont retournés dans leurs villages.

9. Un autre fait encourageant a été la participation des agriculteurs chypriotes turcs aux projets de conservation des sols et d'exploitations mixtes financés par le gouvernement et le Programme alimentaire mondial.

10. En outre, les villages chypriotes turcs doivent bénéficier sensiblement d'un certain nombre de projets de développement de l'irrigation financés par le gouvernement et le Programme des Nations Unies pour le développement.

11. Dans le domaine des services publics, la situation s'est également améliorée grâce aux dispositions prises pour que le gouvernement puisse poursuivre l'exécution du projet d'approvisionnement en eau de Famagouste. Les Chypriotes turcs ont également coopéré avec le gouvernement à l'installation de l'électricité dans un certain nombre de villages chypriotes turcs et au remplacement ou à la réparation de réseaux d'approvisionnement en eau dans plusieurs villages turcs des districts de Nicosie et de Kyrenia. Cependant, les ressources hydrauliques en général et la fourniture des services s'y rapportant continuent, d'après le rapport "de soulever des difficultés, d'autant plus que les Chypriotes grecs se voient refuser l'accès des zones contrôlées par les Chypriotes turcs" [S/9521, par. 47]. Et, c'est également le cas pour le personnel qui doit faire les réparations. La situation s'améliore toutefois sensiblement.

12. Dans le domaine économique, le rapport souligne que, grâce à une rapide intensification des contacts, "certains signes encourageants attestent, de la part des intéressés, une prise de conscience de plus en plus nette du fait qu'il serait souhaitable de renverser la tendance au développement économique séparé" [ibid., par. 40]. Cette évolution confirme l'espoir que le Secrétaire général avait exprimé dans son précédent rapport du 3 juin 1969 sur la nécessité d'un tel renversement de tendance "de façon que les ressources humaines et autres de toute l'île puissent être pleinement utilisées dans l'intérêt de tous les Chypriotes" [S/9233, par. 60].

13. Il est incontestable que la séparation dans le domaine du développement économique comme dans tous les autres domaines ne saurait profiter à aucune des parties et qu'elle nuirait certainement davantage aux Chypriotes turcs eux-mêmes.

14. L'économie chypriote, comme l'Etat chypriote, constitue une entité indivisible. Ce n'est que dans l'unité que Chypre pourra préparer un avenir de paix et de progrès pour tous ses peuples unis indissolublement. Cela est souhaitable et possible; en effet, comme le Secrétaire général l'a relevé dans plusieurs de ses précédents rapports, depuis mars 1966, l'ensemble du peuple chypriote — les Grecs font autant que les Turcs — désire ardemment vivre dans la paix et l'harmonie, comme ce fut le cas autrefois pendant des années, et il est disposé à renouer les relations d'amitié. Ce désir ne peut être mis en question si l'on tient

compte de la promptitude des deux communautés à coopérer lorsqu'aucun obstacle intérieur ne vient s'interposer.

15. Toutefois, en dépit de ces progrès encourageants, sous deux aspects importants abordés par le Secrétaire général dans son rapport du 3 juin dernier et dans ses précédents rapports, on ne constate pas de progrès notables vers un retour à une situation normale, comme on l'avait espéré. Il s'agit de la liberté de mouvement et de la cessation de l'affrontement militaire.

16. En ce qui concerne le premier aspect, à savoir la liberté de mouvement, le Président, l'archevêque Makarios, a lancé, il y a deux ans, une politique de bonne volonté et de conciliation en levant toutes les restrictions et les barrières qui s'opposaient au mouvement des personnes et des biens à destination ou en provenance des enclaves chypriotes turques; cette politique ne cesse d'être scrupuleusement suivie par le gouvernement, mais l'autre partie n'a pas encore donné la réponse positive que l'on attendait d'elle et n'a pas levé les restrictions opposées au mouvement dans les enclaves. C'est pourquoi, dans son rapport du 3 juin dernier, le Secrétaire général a noté: "Alors que les Chypriotes turcs peuvent se déplacer librement dans toute l'île, sauf dans quelques zones où seuls les militaires peuvent pénétrer" — et où ils peuvent maintenant se rendre, comme je l'ai déjà dit, pour cultiver la terre —, "l'accès aux enclaves chypriotes turques, à un certain nombre de villages chypriotes turcs et à certaines routes continue d'être refusé aux Chypriotes grecs". Le Secrétaire général faisait observer que "cette situation anormale risquerait... de troubler le climat favorable actuel" [ibid., par. 55]. D'après le présent rapport, cette situation malheureusement se perpétue. Le retour à la normale ne peut toutefois se faire à sens unique. Il doit venir des deux côtés et être envisagé pour ses mérites intrinsèques et non pas d'un point de vue étroit, en fonction des avantages qu'il peut procurer à l'une ou l'autre communauté. Nous espérons, cependant, que la réponse appropriée viendra bientôt et que l'on éliminera une anomalie inutile qui est incompatible avec le climat actuel.

17. Pour ce qui est du second aspect, à savoir la cessation de l'affrontement militaire, mon gouvernement s'est toujours montré disposé à coopérer avec la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. En août dernier, le général Martola, commandant de la Force, a proposé, devant l'évolution favorable de la situation, certaines mesures de portée modeste visant à modifier simultanément l'emplacement des forces pour qu'elles s'affrontent moins intensément et moins directement le long de la Ligne de Nicosie; il a suggéré qu'elles se déplacent quelque peu vers l'arrière pour n'être plus aussi dangereusement face à face. Comme l'indique le rapport, le gouvernement a accepté ces propositions, mais les Chypriotes turcs les ont refusées. Le Secrétaire général, dans ses observations, s'inquiète tout particulièrement de cet affrontement militaire et exprime l'espoir que les dirigeants chypriotes turcs réexamineront les propositions de la Force des Nations Unies, déjà acceptées par le gouvernement. Il fait observer que, "aussi longtemps que subsistera l'affrontement militaire face à face, la tension ne peut que demeurer élevée et, avec elle, le risque de heurts armés accidentels" [S/9521, par. 77].

18. Etant donné que le climat s'est amélioré dans l'île, il ne semble guère utile de prolonger cet affrontement militaire direct; il risque de créer des tensions qui pourraient entraver le retour à une situation normale et nuire aux conversations en cours.

19. J'en viens maintenant aux entretiens en cours entre les deux communautés. Ils se sont, sans nul doute, déroulés à un rythme lent. C'est là un fait regrettable. Mais, ainsi que l'ont déclaré l'un et l'autre interlocuteur, ils ne se trouvent pas dans une impasse et sont menés avec bonne volonté et résolution. Tout espoir n'est donc pas perdu de les voir aboutir. La valeur de ces entretiens, en effet, ne se mesurera pas tant à leur durée qu'à leur issue, c'est-à-dire la conclusion d'un accord sur une base saine.

20. Malgré les difficultés rencontrées, nous espérons sincèrement qu'il sera enfin possible de progresser sur la voie d'une solution juste, démocratique et réalisable. Mon gouvernement est donc résolu à persister dans sa politique de bonne volonté et à poursuivre de façon constructive les entretiens qui ont lieu dans l'île.

21. La formation d'un Etat unitaire, tel est le principe de base des discussions dont sont convenues les parties. Cet Etat, toutefois, devra être unitaire par nature et non pas seulement de nom, afin qu'une solution puisse être trouvée qui soit réalisable. Toute solution, pour être viable, doit être exécutable — c'est là un point essentiel.

22. Les règlements fondés sur la division portent en soit — l'expérience l'a toujours montré — le germe de conflits qui, inévitablement, rendent plus précaire toute situation et aggravent les menaces à la paix. Mon gouvernement a fait tout ce qui était en son pouvoir pour composer avec l'autre partie dans le cadre d'un Etat unitaire, et il est prêt à tout faire pour parvenir à un accord dans cette perspective. Mais il ne peut aller au-delà de ce principe et de cette "zone de sécurité" nécessaire à l'unité de l'Etat, comme l'a déclaré le Président de mon pays. Car alors, toute la structure d'un Etat unitaire s'écroulerait, entraînant des conséquences désastreuses pour le peuple chypriote et la paix internationale. Toute solution, pour être saine et durable, doit être compatible avec les principes de la Charte des Nations Unies et les résolutions pertinentes sur Chypre adoptées par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité.

23. Ce que nous voulons donc réaliser, c'est un Etat unitaire indépendant, libre de toute ingérence étrangère dans ses affaires intérieures et fermement fondé sur la conciliation, l'unité et la coopération entre les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs dans un esprit de justice et de liberté. Ce n'est qu'ainsi que le peuple chypriote, en tant qu'entité formant un tout, pourra avancer sur le chemin de la paix vers la réalisation de ses objectifs communs de progrès et de bien-être au sein de la communauté mondiale.

24. Dans son rapport, le Secrétaire général estime que l'oeuvre de la Force des Nations Unies à Chypre est nécessaire eu égard aux circonstances actuelles et recommande une prorogation de son mandat pour six mois. Mon gouvernement approuve cette proposition.

25. Je saisis cette occasion pour féliciter de nouveau sincèrement la Force des Nations Unies et le représentant

spécial du Secrétaire général pour l'oeuvre qu'ils ont accomplie à Chypre. Au cours des six dernières années, les efforts patients et infatigables qu'ils ont déployés en coordination avec le Gouvernement chypriote ont considérablement contribué à pacifier l'île. Chypre est peut-être le seul cas où l'oeuvre de pacification de l'Organisation des Nations Unies a été couronnée d'un tel succès, mettant en relief l'importance du rôle de l'Organisation dans le maintien de la paix et renforçant ainsi l'Organisation en tant qu'instrument de paix.

26. A cet égard, je tiens également à adresser une fois de plus nos remerciements au Secrétaire général pour l'intérêt sincère qu'il a apporté au problème chypriote et pour sa détermination à parvenir à une solution juste et pacifique. Son prestige en tant que grand dirigeant mondial au service de l'humanité constitue l'atout le plus précieux de l'Organisation des Nations Unies.

27. Nous sommes aussi sincèrement reconnaissants aux éminents conseillers du Secrétaire général, notamment les secrétaires généraux adjoints, MM. Ralph Bunche et Rolz-Bennett, de leurs efforts dévoués et de leur concours considérable. Je tiens également à citer tout particulièrement le représentant spécial du Secrétaire général, M. Osorio-Tafall, ainsi que ses assistants, dont le tact, l'expérience et la compétence diplomatiques ont apporté un soutien des plus positifs à l'oeuvre des Nations Unies à Chypre.

28. Avant de conclure, j'aimerais également exprimer la gratitude de mon gouvernement envers le commandant sortant de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, le général Martola, pour la tâche efficace qu'il a accomplie dans l'île. Il emporte avec lui notre estime pour la compétence avec laquelle il a commandé la Force et notre admiration pour le dévouement avec lequel il s'est acquitté de sa mission et pour son attachement aux principes de l'Organisation des Nations Unies qu'il a été appelé à servir. Il emporte également avec lui l'amitié du Gouvernement et du peuple chypriotes et nos meilleurs vœux de succès dans ses futures fonctions.

29. Nous tenons une fois de plus à remercier ceux des pays qui ont participé, par l'envoi de contingents militaires et de fonds, aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre.

30. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)*: Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

31. M. BAYÜLKEN (Turquie) *[traduit de l'anglais]*: Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, de me donner l'occasion de participer aux discussions du Conseil sur la question qui lui est actuellement soumise.

32. Le Conseil se réunit aujourd'hui pour étudier le problème du renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, et il est saisi du rapport du Secrétaire général *[S/9521]*, daté du 3 décembre 1969.

33. Il est satisfaisant de constater que le Conseil se réunit une fois de plus dans des circonstances relativement

heureuses étant donné que le calme continue de régner à Chypre. En fait, cette situation et les développements encourageants qui se sont produits dans l'île depuis la dernière séance du Conseil sur la question de Chypre [1474^{ème} séance] sont reflétés dans le paragraphe 2 de l'introduction au rapport du Secrétaire général; que je cite :

“Au cours des six derniers mois, la situation est demeurée calme et l'on n'a signalé que quelques incidents suscitant une tension. On observe toujours un désir général de maintenir la paix, et il y a eu des progrès constants vers un retour à des conditions de vie normales.”

34. Ma délégation tient le rapport du Secrétaire général pour un document réconfortant. Dans les paragraphes 34 à 49, plusieurs faits sont mentionnés qui attestent de la naissance et du renforcement d'une volonté de voir les relations entre les deux communautés sans cesse s'améliorer. On peut conclure à partir de ces exemples concrets — et je sais que les membres de ce conseil le noteront avec plaisir — que la communauté turque est volontiers disposée à répondre à tout geste pour autant que celui-ci ne constitue pas, implicitement ou explicitement, une atteinte aux droits et aux prérogatives que lui reconnaît la Constitution.

35. Les faits cités dans ce rapport montrent de façon encourageante la nécessité pour les deux communautés d'adopter l'une envers l'autre une attitude faite de considération et de compréhension; ils prouvent aussi clairement que l'on pourrait obtenir, dans un proche avenir, d'autres résultats encore en adhérant à ce principe de si heureux augure.

36. A propos du calme persistant et de l'amélioration de la situation à Chypre, permettez-moi de dire combien nous sommes profondément redevables au Secrétaire général, U Thant — nous en sommes d'ailleurs conscients — de sa vigilance inlassable, de sa compréhension et de ses efforts. Nous lui devons certes beaucoup, de même qu'à ses collaborateurs immédiats — tant ici au Siège que sur place à Chypre — et à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Je tiens à exprimer notre profonde gratitude pour les efforts patients, persévérants et empressés consentis par les secrétaires généraux adjoints, M. Ralph Bunche et M. Rolz-Bennett, ainsi que par M. Osorio-Tafall, représentant spécial du Secrétaire général et par le général Martola, commandant de la Force. Le général Martola devant bientôt quitter son commandement, permettez-moi de dire combien mon gouvernement a apprécié ses services dévoués, son sens élevé du devoir et sa compétence. En lui souhaitant un avenir rempli de succès, je veux l'assurer que tous ceux qui ont travaillé avec lui garderont de lui un souvenir empreint de gratitude.

37. Mon gouvernement accorde, chaque fois que cela est nécessaire, son entière coopération à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et estime que sa présence continue et ses opérations efficaces sont foncièrement indispensables au maintien du calme et de la paix ainsi qu'à la création des conditions qui permettront à Chypre de revenir définitivement à une vie normale.

38. La communauté turque attache de même la plus haute importance au maintien d'une coopération pleine et entière avec la Force. Ma délégation se réjouit de noter aux paragraphes 16 et 30 du rapport du Secrétaire général qu'une liaison étroite et de bonnes relations de travail ont été maintenues à tous les niveaux entre les dirigeants chypriotes turcs et la Force.

39. A propos des opérations de maintien de la paix à Chypre et du rôle capital joué dans ce domaine par la Force des Nations Unies, je tiens à souligner une fois encore la reconnaissance que mon gouvernement porte aux pays qui y participent tant par l'envoi d'hommes que de fonds et sans l'aide desquels la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre ne pourrait pas s'acquitter de sa tâche.

40. En dépit de certains faits positifs intervenus dans les relations entre les deux communautés — faits que j'ai brièvement évoqués —, le bilan des six derniers mois laisse malheureusement beaucoup à désirer et ce, non seulement en raison de la lenteur et de la prudence avec lesquelles évoluent l'oeuvre et la phase de normalisation, fait qui n'est pas surprenant étant donné les longues et douloureuses années de lutte, d'effusion de sang et de méfiance profondément ancrée qui l'ont précédée, mais aussi en raison du caractère alarmant — c'est le moins qu'on puisse dire — de certains événements survenus dans l'île et de certaines décisions et mesures qui y ont été prises. Je crains que de tels faits ne puissent être interprétés comme favorisant l'établissement d'un climat de confiance pour les relations intercommunautaires.

41. Il n'est pas dans mes intentions de m'y attarder. Cependant, permettez-moi d'en signaler quelques-uns qui se trouvent dans le rapport, dont je citerai, à titre d'exemple, les paragraphes 20, 32, 50, 58, 59 et 64. Je mentionnerai notamment le projet de loi intitulé “loi de 1969 sur la Garde nationale (missions spéciales)”, donnant pouvoir au Ministère de l'intérieur d'organiser un groupement tactique spécial de la Garde nationale chargé d'aider la police à assurer la sécurité intérieure de l'île — comme l'explique le paragraphe 20 du rapport. Ce projet a été depuis adopté par les membres grecs de la Chambre des représentants. Cette mesure a suscité une vive protestation de la part de la communauté turque non seulement parce qu'elle constituait une violation des articles fondamentaux de la Constitution, mais aussi parce qu'elle était de nature à accroître la tension. En plus d'être une violation de la Constitution, l'emploi d'unités militaires pour des tâches relevant de la police, avec des incidences manifestes sur la sécurité de la communauté turque, est un fait grave et se passe de commentaires. Je me réjouis toutefois d'avoir appris par la presse, avant de venir à la présente séance du Conseil de sécurité, que l'archevêque Makarios a déclaré, dans une interview accordée à un journaliste grec, que cette loi ne serait probablement pas mise en vigueur.

42. S'agissant de certaines déclarations des dirigeants chypriotes grecs, je dois mentionner avec regret que certaines déclarations publiques faites récemment ne pouvaient guère être considérées comme étant compatibles avec les efforts entrepris au cours de ces dernières années, c'est-à-dire depuis 1967, et en particulier avec les entretiens

qui se déroulent entre les deux communautés. Ces déclarations ont repris ouvertement le thème de l'*enosis*.

43. Mais, ainsi que je l'ai déjà souligné, je n'entends pas m'étendre sur ces déclarations, parce que ma délégation n'a pas l'intention de s'engager dans des discussions inutiles et aussi parce que parmi les faits favorables des six derniers mois figurent quelques déclarations constructives et quelques commentaires de presse encourageants dont je me félicite. Je crois que nous serions tous bien avisés de nous concentrer sur ces faits positifs et de les appuyer avec tous les moyens dont nous disposons.

44. Les quelques exemples que j'ai signalés mettent en relief les difficultés inhérentes auxquelles se heurte la poursuite de la normalisation et qui nous rappellent combien de patience, de bonne volonté et de compréhension seront nécessaires pour établir une confiance mutuelle et, partant, assurer le retour définitif à une vie normale. J'irai même plus loin et je dirai qu'il faudra faire preuve d'un esprit généreux et magnanime pour faciliter et accélérer ce processus d'importance vitale.

45. A ce propos, je désirerais revenir très brièvement sur un point que l'ambassadeur Rossides a évoqué il y a quelques instants. Il s'agit de la liberté de mouvement dont il est question aux paragraphes 54 et 56 du rapport du Secrétaire général. Je dois préciser que les mesures de prudence arrêtées par les Chypriotes turcs en la matière doivent être considérées au regard à la situation que je viens de décrire et que leurs réserves doivent être vues sous cette même optique. Certes, les demandes minimales de la communauté turque en ce qui concerne sa sécurité ne doivent pas être hâtivement interprétées par l'autre partie comme révélant une attitude manquant de coopération, et ses points de vue, tels qu'ils apparaissent au paragraphe 55 du rapport, ne doivent pas être méconnus.

46. Je crois que les deux parties pourraient considérer la suggestion contenue au paragraphe 56 dudit rapport relative à l'examen de quelques moyens "de caractère pragmatique".

47. En ce qui concerne la normalisation, nous rappellerons également que les Chypriotes turcs sont encore privés de certains avantages et droits fondamentaux auxquels ils peuvent prétendre en qualité de citoyens de la République de Chypre. Des progrès encourageants ont été cependant réalisés dans cette voie, ainsi qu'il est déclaré dans le rapport du Secrétaire général et que l'a souligné l'ambassadeur Rossides il y a un instant. Je suis d'accord pour qu'il soit tenu compte de cette réalité lors de l'examen du problème qui nous occupe aujourd'hui.

48. La position de mon gouvernement en ce qui concerne les entretiens entre les deux communautés est bien connue et le Gouvernement turc continue de fournir tous les encouragements et toute l'aide possible pour la poursuite et le succès de ces entretiens d'exploration. A ce propos, je citerai un extrait du paragraphe 65 du rapport du Secrétaire général :

"Le 23 octobre, le Premier Ministre de Turquie, M. Demirel, après la victoire électorale de son parti, a

souligné que son pays souhaitait résoudre le problème de Chypre par des moyens pacifiques et a exprimé l'espoir que les entretiens en cours entre les deux communautés aboutiraient à un résultat positif. Il estimait qu'il ne fallait pas fixer de date limite et, faisant observer que la paix et la compréhension mutuelle régnaient dans l'île, il a souligné que c'était une évolution encourageante. Son ministre des affaires étrangères, M. Caghtayangil, après avoir rencontré le Ministre des affaires étrangères grec, M. Pipinellis, au début d'octobre, a exprimé les mêmes idées et insisté sur la nécessité de poursuivre les entretiens entre les deux communautés."

49. Nous pensons que les entretiens, au point où ils en sont, fournissent aux deux communautés une base leur permettant d'agir plus concrètement à l'avenir, ce qui leur donnera la possibilité de se mettre d'accord sur un projet de constitution démocratique qui, à son tour, conduira à un règlement pacifique, juste et honorable pour toutes les parties intéressées. A cette fin, nous pensons que les deux parties — et non pas l'une d'entre elles seulement — doivent faire de nouveaux efforts sincères et soutenus dans un esprit de compromis et de concessions réciproques.

50. A ce sujet, avec votre permission, Monsieur le Président, j'aimerais citer un extrait d'une déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères turc devant l'Assemblée générale, lors de sa vingt-quatrième session :

"Plus d'une année s'est écoulée depuis le commencement des conversations entre les deux communautés de Chypre. Ces conversations ont pour but de rechercher et d'explorer les bases d'un retour aux conditions normales et à l'ordre constitutionnel dans l'île. Nous croyons que ce dialogue devrait être couronné de succès, car l'avenir de Chypre dépend étroitement d'un accord complet entre les deux éléments de l'île et de leur participation juste et équilibrée à toutes les activités de l'Etat indépendant.

"A cet effet, les deux communautés doivent faire preuve de compréhension et de tolérance l'une envers l'autre afin de pouvoir dégager les bases d'une administration de l'Etat chypriote qui serait fondée sur le respect de leurs caractères distincts en tant que communautés nationales. Si l'une des parties commence à se croire investie du monopole de la sagesse et de la raison et s'attend que l'autre partie fasse toutes les concessions, il faut reconnaître qu'un tel état d'esprit ne serait pas de nature à mener à une solution³."

51. Mon gouvernement accorde la plus grande importance aux entretiens entre les deux communautés et désire qu'ils soient couronnés de succès le plus tôt possible. Nous croyons que les événements tragiques du passé, dont le souvenir sinistre reste dans nos mémoires, devraient pousser tous les intéressés à intensifier leurs efforts avec une résolution accrue pour aboutir à un règlement pacifique et juste.

52. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : Je donne la parole au représentant de la Grèce.

³ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Séances plénières, 1772^{ème} séance, par. 185 et 186.*

53. M. BITSIOS (Grèce) : En renouvelant le mandat de la Force des Nations Unies stationnée à Chypre, le Conseil de sécurité avait, au mois de juin, tenu compte du vœu exprimé dans ce sens par les représentants de Chypre, de la Turquie et de la Grèce. Nous étions tous les trois tombés d'accord sur l'utilité de la présence de la Force et sur son énorme contribution au maintien du calme et de l'ordre progressivement établis à Chypre et nous avons constaté que, si les entretiens alors en cours entre les deux parties de la population avaient une chance d'aboutir, ce ne serait que dans une atmosphère de paix et de tranquillité interne dont un des facteurs essentiels est l'influence pacificatrice de la Force des Nations Unies. Aujourd'hui, comme alors, ces constatations sont valables et viennent d'être réitérées par mes collègues de Chypre et de la Turquie. Je viens donc me joindre à eux pour vous assurer que le Gouvernement grec est également persuadé que la présence de la Force dans les conditions actuelles est nécessaire et pour exprimer le vœu que le Conseil de sécurité veuille bien proroger son mandat dans le cadre prévu par la résolution 186 (1964) du 4 mars 1964.

54. Ce faisant, il me faut ajouter que, en ce qui nous concerne, nous sommes plus que jamais convaincus que les deux parties à Chypre doivent activer leurs efforts afin que les entretiens auxquels elles se sont engagées aboutissent à des résultats positifs. J'ai eu par le passé l'occasion d'assurer le Conseil que, du côté grec, nous considérons le facteur temps comme étant d'importance. Nous maintenons cette opinion. Nous notons par conséquent avec satisfaction la reprise, le premier de ce mois, des contacts entre MM. Clerides et Denktash, et nous ne pouvons que louer leur détermination à poursuivre leur tâche, malgré les difficultés auxquelles, fatalement, ils se heurtent.

55. Des indices encourageants nous viennent aussi d'un autre côté. Je veux parler du rapport du Secrétaire général qui a été distribué le 3 décembre de cette année. Après une analyse très approfondie de la situation comme elle a évolué et telle qu'elle se présente aujourd'hui, U Thant conclut qu'il demeure convaincu que le problème de Chypre peut être réglé par des moyens pacifiques si les parties au conflit ont la volonté et la détermination de s'entendre.

56. Il me semble que l'on peut affirmer, sans tomber dans l'hyperbole, que cette volonté et cette détermination de voir la question réglée par des moyens pacifiques est aujourd'hui présente chez toutes les parties. Le rapport du Secrétaire général fait état d'une série de déclarations dans ce sens qui, sans minimiser la complexité du problème, démontrent la volonté qui existe de part et d'autre de le résoudre pacifiquement. Celles qui émanent du côté turc ont particulièrement retenu notre attention. Pour ma part, qu'on me permette de reprendre ici une déclaration récente du Ministre des affaires étrangères de Grèce, M. Pipinellis, d'après lequel, avec de la bonne volonté, de la patience et des efforts soutenus, on pourrait surmonter les difficultés rencontrées dans la recherche d'une solution viable répondant aux intérêts du peuple chypriote tout entier.

57. La grande crise de décembre 1963 et les événements qui s'ensuivirent pèsent encore sur la vie quotidienne des habitants de Chypre et créent de part et d'autre de graves inconvénients. Cette constatation se dégage nettement de la lecture du rapport. Il nous semble pourtant que, dans

l'attente d'un règlement général qui découlerait des négociations en cours, des arrangements partiels pourraient rendre la vie plus facile à tous. Ainsi, nous croyons, avec le Secrétaire général, qu'il reste beaucoup à faire dans le domaine de la déconcentration et surtout dans celui de la liberté de mouvement. Nous estimons que les représentants des Nations Unies à Chypre ont raison de croire que des mesures prises dans cette direction contribueront à une plus grande amélioration du climat politique et faciliteront les entretiens de Nicosie. D'ailleurs, en abordant la question sous un autre angle, la mission d'étude du Secrétariat arrive à la même conclusion. Je me réfère ici au rapport de cette mission, qui figure dans l'annexe I du document S/9521. Ce rapport nous indique que de telles mesures sont entre autres nécessaires pour que soit possible une nouvelle réduction globale des effectifs de la Force et, par conséquent, des dépenses qu'entraîne leur maintien au niveau actuel.

58. Nous sommes parfaitement conscients des difficultés financières auxquelles le Secrétaire général aura encore à faire face si le Conseil renouvelle, comme nous le souhaitons, le mandat de la Force. C'est pourquoi nous aimerions, dès maintenant, l'assurer que la Grèce, quoique la charge lui soit lourde, maintiendra au même niveau que par le passé sa contribution aux dépenses de la Force. Je me fais aussi l'agréable devoir de réitérer au Secrétaire général l'expression de notre gratitude pour sa contribution inestimable à la pacification de Chypre. Nos sentiments de haute appréciation vont vers ses collaborateurs, tant ici, à New York, que sur place, à Chypre. En cette occasion, j'aimerais ajouter que nous regrettons le départ du général Martola. Impeccable dans l'accomplissement de sa tâche, il a fait preuve de compétence et d'impartialité; il a rempli sa mission avec honneur et a mérité de la confiance que nous lui avons tous, dès le début, témoignée.

59. Le *PRESIDENT (traduit de l'anglais)* : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de l'Union soviétique, qui a demandé à prendre la parole avant le vote.

60. M. MENDELEVICH (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : La position de l'Union soviétique sur la question de Chypre est bien connue. Elle a été exposée plus d'une fois dans les déclarations du Gouvernement soviétique et dans celles de ses représentants, notamment au Conseil de sécurité. A l'occasion de ce nouvel examen de la question de Chypre au Conseil, la délégation soviétique considère qu'il est indispensable de réaffirmer que sa position est inchangée et garde tout son sens.

61. L'Union soviétique a toujours été convaincue, et demeure convaincue, que la question de Chypre peut et doit être réglée par des moyens pacifiques dans l'intérêt du peuple de Chypre tout entier, c'est-à-dire des deux groupes ethniques qui le composent. L'Union soviétique se déclare fermement en faveur de la lutte des Chypriotes pour leur indépendance pleine et entière, leur souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Chypre qui, en tant qu'Etat souverain, membre de l'ONU, poursuit une politique de paix et de non-adhésion aux blocs militaires.

62. La solution des questions intérieures de la République de Chypre est l'affaire des Chypriotes. Ils doivent résoudre eux-mêmes leurs problèmes intérieurs, sans ingérence de

l'extérieur. Les droits légitimes des communautés grecque et turque de Chypre doivent être respectés pleinement par tous.

63. L'Union soviétique est résolument opposée à toute tentative qui porterait atteinte à la souveraineté de la République de Chypre et à toute intention — qui n'est pas, comme on sait, étrangère à certains Etats — d'essayer de résoudre la question de Chypre sans la participation du peuple chypriote, au détriment de ses intérêts fondamentaux, les subordonnant aux desseins impérialistes de certains Etats membres du bloc militaire de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord. Le Conseil de sécurité et l'Organisation des Nations Unies dans leur ensemble doivent s'opposer fermement à toute tentative, dessein ou tendance de subordonner le sort du peuple de Chypre à la réalisation des plans militaires de ce bloc dans le bassin de la Méditerranée et dans les régions du Moyen-Orient avoisnantes.

64. Cette position sur la question de Chypre découle de l'orientation générale de la politique extérieure de l'Union soviétique qui a été déterminée par le grand fondateur de notre Etat, V. I. Lénine, dont toute l'humanité célébrera bientôt le centenaire de la naissance. Selon les directives de Lénine, l'Etat soviétique a pratiqué, dès les premiers jours de son existence, une politique de paix et d'amitié entre les peuples et s'est toujours fermement prononcé contre leur asservissement et leur oppression. Aujourd'hui encore, l'Union soviétique reste un partisan convaincu de l'élimination des derniers vestiges du colonialisme sous toutes ses formes, partout dans le monde où il n'a pas encore été éliminé et où ses racines n'ont pas encore été complètement extirpées.

65. La délégation soviétique n'a pas manqué de noter les renseignements contenus dans le rapport du Secrétaire général selon lesquels des entretiens se poursuivent à l'heure actuelle à Chypre entre les représentants des communautés grecque et turque en vue de régler les différends qui existent entre elles. Nous partons de l'idée que ces entretiens sont une affaire intérieure de la République de Chypre. Nous souhaitons sincèrement qu'ils soient rapidement couronnés de succès, car c'est uniquement par des entretiens de cet ordre, fondés sur la compréhension mutuelle et la bonne volonté, que l'on parviendra à réunir les conditions qui assureront la paix et la sécurité à tous les Chypriotes, qu'ils soient grecs ou turcs. Nous jugeons aussi opportun de souligner le bien-fondé de l'observation que le Secrétaire général a formulée dans son rapport : "... en laissant s'écouler trop de temps, on ne facilitait guère un règlement de la question, mais on risquait au contraire de le gêner" [S/9521, par. 75].

66. Par ailleurs, la délégation soviétique estime nécessaire de réaffirmer sa profonde conviction que, pour assurer la pleine indépendance et l'intégrité territoriale de la République de Chypre, toutes les troupes étrangères doivent être retirées de ce pays et toutes les bases militaires étrangères qui s'y trouvent doivent être éliminées.

67. La délégation soviétique voudrait également souligner tout particulièrement que, conformément à la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité, en date du 4 mars 1964, tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent "s'abstenir de toute action ou de toute menace

d'action qui risquerait d'aggraver la situation dans la République souveraine de Chypre". Cela, naturellement, s'applique en général à tous les pays du monde.

68. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité examine le rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies à Chypre, pour la période allant du 3 juin au 1er décembre 1969. Dans ce rapport, le Secrétaire général recommande de prolonger le stationnement de la Force des Nations Unies à Chypre d'une nouvelle période de six mois.

69. A cet égard, on ne peut manquer d'attirer l'attention sur le fait que près de six ans se sont écoulés depuis le moment où la Force des Nations Unies a fait son apparition à Chypre. Un séjour aussi prolongé de la Force des Nations Unies à Chypre ne saurait être considéré comme normal. La délégation soviétique ne soulève pas actuellement la question du retrait de Chypre de ladite force, compte tenu de la position des parties intéressées et, avant tout, du Gouvernement de la République de Chypre, mais elle estime indispensable de souligner que cette opération des Nations Unies pour le maintien de la paix ne saurait se poursuivre indéfiniment. La présence même de troupes étrangères sur le territoire d'un Etat souverain et indépendant, serait-ce celles de l'ONU, ne peut être qu'une mesure exceptionnelle qui doit prendre fin aussitôt que possible. La délégation soviétique exprime l'espoir qu'une telle possibilité se présentera avant l'expiration de la nouvelle prorogation de six mois du stationnement de la Force des Nations Unies à Chypre.

70. En ce qui concerne le projet de résolution qui est soumis à l'examen du Conseil de sécurité, la délégation soviétique estime indispensable de faire observer avant tout que ce projet, concernant la prorogation de la présence de la Force des Nations Unies à Chypre pour une période de six mois, confirme les dispositions de la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité, en date du 4 mars 1964, ainsi que celles des résolutions ultérieures du Conseil sur cette question. Nous estimons que c'est là l'élément essentiel qui détermine notre position sur ce projet de résolution. La délégation soviétique est autorisée à déclarer que l'Union soviétique ne s'oppose pas à la prorogation de la présence des troupes des Nations Unies à Chypre pour une nouvelle période de six mois, à la condition essentielle, toutefois, que cette prorogation s'effectue en pleine conformité des dispositions de la résolution susmentionnée du Conseil de sécurité du 4 mars 1964, à savoir, que la Force des Nations Unies à Chypre gardera ses fonctions actuelles et que le financement sera effectué de la même manière, c'est-à-dire sur une base volontaire.

71. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je n'ai plus, sur ma liste, d'orateurs ayant demandé à parler avant le vote. Si personne ne demande maintenant la parole, le Conseil passera au vote sur le projet de résolution révisé publié sous la cote S/9550/Rev.1.

72. Il n'y a pas d'autre orateur. En conséquence, je vais mettre aux voix le projet de résolution en question.

Il est procédé au vote à main levée.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité⁴.

⁴ Voir résolution 274 (1969).

73. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Plusieurs représentants ont demandé à prendre la parole après le scrutin pour expliquer leur vote. Je vais leur donner la parole dans l'ordre dans lequel ils se sont fait inscrire.

74. Lord **CARADON** (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*) : Prenant la parole après le vote unanime qui vient d'avoir lieu, je voudrais tout d'abord exprimer mon admiration au Secrétaire général pour le rapport qu'il nous a présenté. Dans ce cas comme dans d'autres, nous avons tendance à considérer qu'il est normal de nous laisser guider par le Secrétaire général. Dans ses rapports, c'est à juste titre et par la force des choses qu'il pèse soigneusement ses termes. La modération de ses commentaires et de ses recommandations leur donne une force supplémentaire. Il n'hésite pas pour autant à énoncer des faits, même si ces faits ne sont pas du goût de certains. Ses paroles sont empreintes d'une telle impartialité, d'une telle fermeté et d'une telle équanimité qu'elles emportent la conviction et commandent le plus grand respect.

75. Le rapport qui nous a été soumis le 3 décembre dernier est un excellent exemple de la contribution très précieuse que le Secrétaire général peut apporter à nos délibérations dans les conseils et les commissions des Nations Unies. Ce qu'il a dit dans le rapport rend presque inutiles les discours prononcés ici au Conseil sur le fond de la question, puisque le rapport lui-même s'adresse au peuple chypriote et aux gouvernements directement intéressés au maintien de la paix dans l'île, mieux que nous pourrions le faire. En parlant de la sorte, je suis sûr que je devrais adresser également nos remerciements à M. l'ambassadeur Osorio-Tafall pour la contribution qu'il a apportée et qu'il apporte à ce rapport. Nous savons qu'il jouit de la confiance de tous les intéressés. Nos espoirs d'une nouvelle amélioration de la situation à Chypre sont renforcés parce que nous savons qu'il nous y représente tous et qu'il entretient des relations constantes, amicales et constructives avec tous les dirigeants de l'île.

76. Je saisis aussi cette occasion pour exprimer ma gratitude à la mission d'étude du Secrétariat pour le rapport qu'elle a présenté sur la Force des Nations Unies à Chypre [voir S/9521, annexe I].

77. Les Nations Unies sont parfois accusées de faire preuve d'irresponsabilité en matière financière. Il y a là en effet des motifs de préoccupation. Je crois que certaines des critiques sont justifiées, encore qu'elles s'adressent non pas au Secrétaire général mais à nous, les délégués. Nous demandons parfois au Secrétaire général d'entreprendre certaines tâches sans lui donner les moyens financiers de les accomplir. Nous ne sommes que trop enclins à demander des rapports et des conférences sans tenir dûment compte du coût de ces rapports et de ces conférences. Mais le Secrétaire général, pour sa part, ne saurait être accusé de faire preuve d'irresponsabilité sur le plan financier.

78. Nombre d'entre nous se sont montrés très inquiets du déficit causé par l'opération de Chypre. Le Secrétaire général n'a pas manqué de nous mettre constamment en garde contre les dangers de laisser persister ce déficit. Mais il ne s'est pas contenté d'appeler simplement notre attention sur la gravité de la situation. Il continue d'étudier sans cesse

lui-même la situation financière de façon approfondie. Il a en outre poursuivi ses efforts en envoyant une mission d'enquête à Chypre. Cette mission s'est acquittée de sa tâche à la perfection et avec un grand dévouement. Ce qui fait l'objet de son rapport et de ses recommandations mérite que nous lui accordions d'urgence une respectueuse attention.

79. Permettez-moi de me joindre aux autres orateurs pour rendre hommage au général Martola, qui cessera prochainement ses fonctions de commandant de la Force des Nations Unies à Chypre. Pendant trois ans et demi, il a assumé le commandement de la Force avec diligence, autorité et une grande compétence. Les troupes britanniques ont été fières de servir sous son distingué commandement. Il n'a pas besoin de nos éloges. Je sais qu'il considère le fait que la paix ait pu être maintenue pendant deux ans comme une récompense suffisante. Au cours des six mois sur lesquels porte le rapport du Secrétaire général, il ne s'est produit aucun incident grave entre les communautés. Tels sont les résultats obtenus par la Force des Nations Unies et telle est sa récompense. C'est là une réussite dont nous lui sommes tous dûment et profondément obligés.

80. Je voudrais maintenant formuler quelques observations d'ordre général sur la situation à Chypre. Ce faisant, je voudrais exprimer mon admiration pour l'esprit de conciliation et de coopération dont ont fait preuve les orateurs que nous avons entendus ce matin. Je veux parler des discours des ambassadeurs de Chypre, de la Turquie et de la Grèce, et je pense que ces paroles peuvent aussi s'appliquer au discours du représentant de l'Union soviétique malgré une ou deux allusions qui étaient de routine ou hors de propos. Je parle de conciliation et de coopération, et je me rends compte que mon collègue a dû faire un effort considérable; je le remercie donc pour le discours qu'il a fait aujourd'hui.

81. Compte tenu des rapports que nous avons reçus, je constate que la situation à Chypre est dominée par quatre facteurs; ces quatre facteurs sont d'ordre humain, économique, politique et militaire. Les deux premiers — les facteurs humain et économique — jouent en faveur de l'établissement de bonnes relations, de la réconciliation et de la paix. Les deux autres — facteurs politique et militaire — peuvent oeuvrer dans le sens contraire, en faveur de la séparation et de la ségrégation, du maintien du différend et de la division.

82. Les obstacles politiques et militaires peuvent être, en fait, considérables, mais je crois que l'aspiration de la population à vivre tranquillement dans la paix et l'égalité, et plus encore son désir de vivre dans une atmosphère de compréhension, de respect et d'affection mutuels correspondent à des sentiments distinctifs profonds et sont de puissants stimulants. Je crois qu'on en sent actuellement les effets à Chypre.

83. Pendant plus de 100 ans, les populations chypriotes ont vécu côte à côte dans l'amitié. Cela ne signifiait pas qu'elles avaient toutes la même religion ou les mêmes aspirations. Loin de là. Les Grecs et les Turcs ont des particularités très différentes, mais ils sont également sûrs de leurs traditions et de leurs allégeances. Ils sont, j'en suis certain, décidés à préserver leurs propres croyances sociales

et religieuses. Mais ils ont montré auparavant que leurs divergences ne se transforment pas nécessairement en querelles. Pendant des générations ils ont vécu côte à côte dans l'amitié dans toutes les villes et dans plus de 100 villages de l'île. Il n'y a pas de raison qu'il n'en soit pas ainsi de nouveau.

84. Nous avons déjà constaté la nécessité d'une réconciliation sur le plan humain ainsi que le désir de coopération économique, pour que chaque village et chaque district de l'île puissent avoir des perspectives de prospérité accrue. C'est là l'évolution naturelle et positive que nous constatons aujourd'hui, et que le rapport du Secrétaire général a déjà soulignée. Nous devons encourager et accueillir favorablement une action analogue dans les domaines politique et militaire.

85. Nous pouvons avoir confiance parce que nous croyons que tous les intéressés, y compris certainement les Gouvernements grec et turc, ont délibérément et définitivement rejeté toute intention de régler la situation en faisant intervenir des forces armées. Tous ont reconnu que seul un règlement politique est possible.

86. Nous ne pouvons pas examiner la situation dans l'île sans prier instamment les communautés grecque et turque de l'île, et par conséquent les Gouvernements grec et turc, de prendre dès maintenant des mesures — en étant dûment conscients de l'urgence d'une solution — pour résoudre les problèmes qui sont encore débattus entre M. Glavkos Clerides et M. Raouf Denktash. Nous savons qu'il ne saurait y avoir deux représentants plus capables et deux négociateurs plus habiles. Nous espérons fermement qu'ils recevront les encouragements et les appuis qui leur permettront de trouver une solution aux problèmes qui ont si longtemps échappé à toute tentative de règlement. Une fois de plus, le Secrétaire général a été contraint de qualifier la situation dans l'île d'"instable et incertaine". Que toutes les parties à la négociation se souviennent de la vieille maxime anglaise : "Il n'est pas rare qu'en politique la magnanimité soit la vraie sagesse."

87. Mon gouvernement estime qu'il a le droit de se joindre à ceux qui demandent que de nouveaux efforts soient déployés pour trouver des solutions aux problèmes en suspens, étant donné que nous fournissons depuis six ans le contingent militaire le plus important à la Force des Nations Unies à Chypre, et que nous avons également versé chaque année d'importantes contributions volontaires pour couvrir le coût de la Force.

88. Je suis heureux de pouvoir annoncer aujourd'hui que nous maintiendrons notre contingent dans la Force de Chypre pour une nouvelle période de six mois. Nous en couvrirons toutes les dépenses. Depuis six ans que la Force existe, nous avons versé des contributions pour un total d'environ 36 millions de dollars, soit un peu plus de 12 millions pour les frais d'entretien des troupes et 24 millions environ en contributions financières volontaires. La contribution volontaire que nous verserons pour les prochains six mois reste celle que nous avons fixée pour les six mois qui se terminent maintenant, soit 625 000 livres sterling.

89. Les fonds que nous avons versés ont été dépensés à bon escient puisqu'ils ont permis de gagner du temps et

d'œuvrer pour la paix. Ce serait les gaspiller que de les utiliser pour encourager des retards dans la négociation ou ajourner un règlement. Nous ne voudrions pas qu'il en soit ainsi; en fait, nous ne l'accepterions pas.

90. C'est dans cet esprit que mon gouvernement apporte sa contribution matérielle au maintien de la paix, comme il l'a toujours fait régulièrement et avec diligence.

91. M. BERARD (France) : Le Conseil de sécurité vient de proroger pour une nouvelle période de six mois le mandat de la Force des Nations Unies à Chypre. Je souhaiterais expliquer en quelques mots le vote de ma délégation en faveur d'une résolution que nous avons eu le plaisir de voir adopter à l'unanimité.

92. De même qu'en juin dernier le Secrétaire général indique dans son rapport, qui est véritablement digne de tous les éloges, que l'amélioration de la situation à Chypre s'est poursuivie, et il constate en particulier que "l'atmosphère de retenue mutuelle et le calme existant ont aidé à créer progressivement un climat de meilleure compréhension entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs..." [S/9521, par. 73]. Ainsi, malgré quelques incidents de caractère isolé, les progrès vers un retour à des conditions de vie normale dans l'île se sont confirmés fort heureusement au cours de la période écoulée. Ma délégation ne peut que se féliciter des perspectives encourageantes qu'un tel climat de confiance devrait favoriser.

93. Il est néanmoins regrettable de devoir constater, une fois encore, qu'en dépit de ces progrès on ne voit apparaître aucune solution aux problèmes fondamentaux qui se posent entre les deux communautés. Il est à craindre que cet immobilisme n'engendre non pas de nouvelles concessions mais plutôt un durcissement des positions en présence. Avec notre secrétaire général nous exprimons le vœu, et le vœu ardent, que les représentants des deux parties en cause déploieront tous les efforts nécessaires pour que les négociations qu'ils ont engagées aboutissent à un accord, et à un accord définitif.

94. Entre-temps, il nous paraît que toute mesure de désengagement militaire des deux côtés serait de nature à limiter les zones d'affrontement et à favoriser le retour à une situation de paix durable dans l'île. Cet objectif de paix doit être recherché avec détermination par les Chypriotes grecs comme par les Chypriotes turcs à tous les niveaux de la population, et principalement au niveau des deux négociateurs qui ont la responsabilité de mener à bien les conversations intercommunautaires.

95. Car, ainsi que la délégation française le soulignait ici même, en juin dernier, lors du renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies à Chypre — que l'on m'excuse de me citer moi-même :

"Le Conseil ne saurait, en effet, perpétuer un arrangement provisoire que les circonstances rendirent peut-être nécessaire il y a cinq ans déjà, mais dont on peut craindre qu'il ne devienne un prétexte pour différer encore le règlement définitif du problème de Chypre. Outre les lourdes répercussions financières de l'opération, on peut redouter qu'un renouvellement routinier du mandat de la

Force des Nations Unies n'incite les parties à repousser les concessions indispensables au succès des négociations." [1474ème séance, par. 106.]

96. Les difficultés financières que comporte cette opération de maintien de la paix sont rappelées de nouveau dans le rapport soumis à notre examen. A cet égard, les suggestions de la mission d'étude du Secrétariat, tendant à réduire de manière appréciable les frais d'entretien de la Force, ont retenu toute notre attention. Nous ne pouvons qu'encourager leur mise en oeuvre, si le Secrétaire général et les parties intéressées le jugent possible, comme nous l'espérons.

97. Une fois de plus, la délégation française a donné son assentiment à la prorogation du stationnement de la Force des Nations Unies à Chypre. Mais notre conseil ne doit pas perdre de vue la possibilité de mettre un terme au mandat de la Force si, comme nous l'espérons aussi, la situation à Chypre continue de s'améliorer, ce que toutes nos délégations doivent vivement souhaiter.

98. Je veux enfin rendre, en terminant, un hommage tout particulier aux éminents services qu'a rendus le général Martola comme Commandant de la Force des Nations Unies à Chypre au moment où il va prendre une retraite bien méritée.

99. M. PHILLIPS (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Le Conseil a de nouveau voté à l'unanimité le maintien de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, cette fois-ci jusqu'au 15 juin 1970. C'est la preuve, à mon avis, que non seulement nous sommes tous convaincus que la présence de la Force est importante pour que continue le calme relatif qui règne actuellement dans l'île et qu'elle favorise les progrès en vue d'une solution permanente, mais aussi, j'en suis sûr, que nous reconnaissons que la Force des Nations Unies continue de s'acquitter de son mandat à Chypre avec efficacité. A cet égard, il convient de rendre hommage au Commandant de la Force, le général Martola, pour la façon remarquable dont il s'est acquitté de ses fonctions et dont il a servi les Nations Unies et la cause de la paix à Chypre depuis trois ans et demi. Au moment où, à sa demande, il quitte son poste, nous associons nos remerciements sincères à ceux qui lui ont déjà été exprimés et lui souhaitons tout le succès possible.

100. Nous sommes aujourd'hui saisis d'un rapport particulièrement intéressant et utile du Secrétaire général. La partie consacrée à l'étude de la situation à Chypre et qui intéresse les Nations Unies est encourageante à bien des égards. Les signes indiquant l'établissement de plus grands contacts entre les communautés grecque et turque et l'amélioration obtenue dans les domaines tels que l'agriculture, les activités économiques et les services publics permettent d'espérer que les périodes de tension marquée et d'instabilité dont nous avons tous le souvenir font désormais partie du passé. Nous regrettons que des progrès comparables n'aient pas été réalisés quant à la liberté de mouvement et à la fin de l'affrontement, et nous appuyons les efforts qui se poursuivent en vue de résoudre les problèmes dans ces domaines.

101. Nous nous félicitons également du fait que les entretiens entre les deux communautés se poursuivent et que les deux parties font preuve du désir sincère de les continuer de manière constructive. Nous manquerions de franchise, cependant, si nous ne marquions pas une certaine inquiétude devant la lenteur avec laquelle se déroulent ces entretiens. Tout en reconnaissant que l'on ne peut s'attendre que des progrès rapides et faciles soient obtenus sur la voie d'un accord portant sur des questions d'importance majeure et qui existent de longue date, nous avions espéré que l'on serait parvenu à l'heure actuelle à un terrain d'entente plus large que ce n'est apparemment le cas. Nous demandons instamment aux participants à ces entretiens et aux communautés qu'ils représentent de conserver une attitude de compromis et de conciliation. Nous les prions instamment d'examiner leur position et toutes les propositions qui seront présentées en ayant à l'esprit ce qui, à long terme, sera le mieux pour la population de Chypre dans son ensemble, plutôt que ce qui, à court terme, pourrait sembler renforcer la position de l'une ou l'autre des deux communautés, ou donner un avantage temporaire à l'une d'entre elles.

102. Mon gouvernement a été heureux de noter que les négociateurs chypriotes grec et turc, MM. Clerides et Denktash, ont, en fait, envisagé au cours des entretiens leur rôle de manière large et positive. Nous sommes sûrs qu'ils continueront à poursuivre de la même manière leurs efforts, dont tant de choses dépendent. Nous sommes également persuadés que le compétent représentant personnel du Secrétaire général, M. Osorio-Tafall, continuera à donner toute l'aide possible aux parties et à leur fournir les bons offices dont elles pourront avoir besoin.

103. Si la conduite des négociations entre les deux communautés est essentiellement confiée aux parties directement intéressées, il est un élément sur lequel chaque Membre de l'Organisation a la possibilité d'agir directement. Je veux parler de la situation financière de la Force. Le Secrétaire général a de nouveau appelé notre attention sur la situation peu satisfaisante qui existe en ce domaine et je ne peux que répéter que mon gouvernement partage entièrement l'inquiétude exprimée par le Secrétaire général. A ce propos, je voudrais dire que nous approuvons la mesure prise par le Secrétaire général en nommant une mission d'étude chargée de procéder à un examen systématique et approfondi de la situation financière de la Force. Le rapport de la mission d'étude qui figure en annexe au rapport du Secrétaire général témoigne de l'examen d'ensemble effectué par les trois hauts fonctionnaires du Secrétariat auxquels a été confiée cette tâche importante.

104. Le rapport présenté par cette mission exige évidemment une étude attentive, qui devra être suivie de consultations entre les parties, les Etats qui fournissent des contingents et des contributions financières, le Secrétaire général et les autres hauts fonctionnaires des Nations Unies directement intéressés par les opérations de la Force, y compris le représentant du Secrétaire général à Chypre et le Commandant de la Force. Je ne tiens pas à entrer dans les détails des différentes idées présentées avant que l'on n'ait eu l'occasion de procéder à cette étude et à ces consultations. J'aimerais cependant préciser un point qui préoccupe particulièrement mon gouvernement.

105. Depuis longtemps, la position des Etats-Unis est la suivante : une opération multilatérale de maintien de la paix comme celle de Chypre ne devrait pas dépendre, dans une trop large mesure, d'un seul Etat Membre. Nous sommes toujours de cet avis, et c'est pourquoi nous continuons à croire que la contribution des Etats-Unis, qui représente environ 40 p. 100 des dépenses totales encourues par les Nations Unies pour le maintien de la Force à Chypre, est appropriée, et que le reste devrait être payé par les quelque 125 autres Membres de l'Organisation. En outre, la condition qui est liée à l'engagement des Etats-Unis n'est pas simplement une limitation. Elle vise surtout à encourager les autres pays à faire des contributions. Il s'agit d'un engagement maximum, qui ne sera entièrement mis à profit que grâce à la coopération dont feront preuve les autres membres en soutenant de façon tangible cette importante activité de l'ONU. C'est pourquoi, une fois de plus, je prie instamment chaque Etat Membre, et notamment ceux qui ont une responsabilité particulière dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que les trois gouvernements qui sont directement intéressés, de réexaminer leurs positions et de contribuer aussi généreusement que possible à l'entretien de la Force.

106. J'appuie également la suggestion de la mission d'étude, selon laquelle le Secrétaire général pourrait envisager de s'adresser aux Etats Membres "pour obtenir qu'ils contribuent — ou augmentent leurs contributions — aux dépenses de la Force" [*S/9521, annexe I, par. 58*]. Il est inquiétant que 23 gouvernements seulement aient fait des annonces de contributions à propos d'une prolongation du mandat de la Force depuis juin 1968.

107. Les suggestions faites par la mission d'étude sur la manière dont la Force pourrait être reconstituée ou réorganisée pour pouvoir poursuivre efficacement et à un moindre coût la tâche qui lui a été confiée méritent, de l'avis de mon gouvernement, un examen sérieux et très attentif. Espérons que toute décision concernant la réorganisation de la Force pourra être prise avant la prochaine rotation des contingents, qui aura lieu en mars 1970. Nous espérons également que d'autres suggestions pourront amener des mesures rapides qui auraient pour résultat des économies substantielles.

108. Mon gouvernement a l'intention de maintenir son appui à la Force au cours du prochain mandat de celle-ci, mais, de même que les autres participants à cet effort, il se félicitera de toute mesure qui serait prise pour en alléger le fardeau tout en maintenant la capacité de la Force de s'acquitter de son mandat. Nous notons à cet égard que le Secrétaire général estime que les suggestions de la mission d'étude concernant les mesures qui permettraient de réaliser des économies sans nuire à l'efficacité de la Force sont en général valables. Nous croyons aussi qu'il est tout à fait possible de prendre des mesures s'inspirant de celles qui ont été suggérées. Peut-être le Secrétaire général aura-t-il l'occasion de nous faire rapport sur tout événement qui surviendrait à cet égard au cours de la prochaine période du mandat de la Force, ainsi que sur tout autre événement significatif relatif à la question de Chypre et nous concernant.

109. Pour terminer, je tiens une fois de plus à exprimer la gratitude de mon gouvernement au Secrétaire général et à

son personnel pour le rapport extrêmement utile qui nous a été fourni, ainsi qu'à l'égard de la Force des Nations Unies à Chypre, et notamment à son commandant et au représentant personnel du Secrétaire général, pour le dévouement dont ils font preuve. Ils méritent le plein appui de chacun d'entre nous.

110. M. JAKOBSON (Finlande) [*traduit de l'anglais*] : Le Secrétaire général déclare dans son rapport, qui est comme d'habitude lucide et complet, que la situation à Chypre est restée généralement calme et a continué à évoluer favorablement. Aucun incident important ne s'est produit au cours de la période sur laquelle porte ledit rapport. En fait, on a constaté un léger progrès vers la normalisation des conditions d'existence dans l'île. Cependant, il faut admettre qu'au cours des six mois écoulés depuis que le Conseil de sécurité a examiné cette question pour la dernière fois aucun progrès n'a été fait en ce qui concerne les questions fondamentales qui opposent les deux communautés de Chypre. C'est là un sujet de profonde déception.

111. Nous connaissons, certes, la complexité des problèmes fondamentaux sur lesquels portent les conversations entre les deux communautés et nous ne sous-estimons pas les difficultés qu'il faudra surmonter avant d'aboutir à une solution, mais il nous semble que les efforts faits en vue de négocier sont actuellement dans une impasse. Ainsi, l'avertissement du Secrétaire général, selon lequel, en laissant s'écouler trop de temps on ne facilitait guère un règlement de la question, mais on risquait au contraire de le gêner, reste valable.

112. Les problèmes fondamentaux de Chypre n'ont pas encore été résolus et le Secrétaire général n'a pas eu d'autre choix que de demander la prorogation du mandat de la Force des Nations Unies dont la présence a, dans une large mesure, permis de maintenir la paix dans l'île et a constitué une condition préalable à tout espoir de progrès en ce qui concerne les entretiens engagés entre les communautés.

113. Puisque le Conseil de sécurité a maintenant décidé de proroger le mandat de la Force, je suis autorisé à déclarer que la Finlande est prête à maintenir un contingent dans cette force pour la période envisagée et dans les mêmes conditions qu'auparavant. La Finlande est également prête à fournir une contribution financière volontaire pour le maintien de la Force dans l'île. Nous le faisons dans l'espoir que les deux parties les plus directement intéressées feront un grand effort pour sortir de l'impasse actuelle en vue d'aboutir à un règlement pacifique du problème et à mener le plus rapidement possible à bonne fin cette opération de maintien de la paix.

114. En ce qui concerne le mode de financement de la Force, je me vois obligé de rappeler une fois de plus que mon gouvernement considère que, lorsqu'on doit compter sur les contributions volontaires d'un petit nombre d'Etats, il n'y a guère de solution satisfaisante. Nous sommes fermement convaincus qu'une opération de maintien de la paix décidée par le Conseil de sécurité, au nom de tous les Etats Membres, doit être financée par tous les Etats sans exception.

115. Ma délégation approuve sans réserve les vues exprimées par le Secrétaire général, selon lesquelles on

pourrait régler ce problème en recherchant un mode de financement plus satisfaisant ou en augmentant de façon substantielle les contributions volontaires, tant pour ce qui est du montant des contributions que du nombre des pays donateurs.

116. Ma délégation voudrait également attirer l'attention sur le travail approfondi et excellent qu'a accompli la mission d'étude du Secrétariat. Cette mission a formulé certaines propositions visant à réorganiser la Force en vue de réduire les dépenses. Ces propositions concernent le contingent finlandais aussi bien que les contingents suédois et danois et nous notons que le Secrétaire général a indiqué qu'il avait l'intention de consulter les gouvernements intéressés pour mettre en oeuvre ces suggestions.

117. Je voudrais conclure en félicitant, au nom de mon gouvernement, tous ceux qui se sont efforcés — et continuent de le faire — d'aboutir à un règlement pacifique à Chypre. La situation s'est améliorée considérablement grâce aux efforts patients et persistants déployés pendant près de six ans et dans lesquels la Force des Nations Unies à Chypre a joué un rôle déterminant.

118. Nous, Finlandais, sommes très fiers que la Force des Nations Unies à Chypre soit commandée depuis trois ans et demi par un Finlandais, le général Martola, qui va prendre sa retraite après une longue et éminente carrière au service de son propre pays et des Nations Unies. Ma délégation se réjouit des hommages que lui ont rendus le Secrétaire général et les représentants du Conseil. Je serai heureux d'en faire part à mon gouvernement.

119. M. CSATORDAY (Hongrie) [*traduit de l'anglais*] : Après avoir entendu les déclarations fort instructives qui ont été prononcées au début de la séance par les représentants intéressés, et après avoir étudié très attentivement le rapport pertinent du Secrétaire général, la délégation hongroise se bornera à souligner quelques points importants touchant la question de Chypre.

120. Nous estimons que le problème de Chypre concerne le peuple chypriote et que, de ce fait, c'est à lui seul qu'il incombe de le résoudre de manière pacifique et sans ingérence extérieure, conformément au principe de la souveraineté nationale, de l'autodétermination et de l'intégrité territoriale. C'est pourquoi nous nous félicitons que des entretiens se soient engagés entre les communautés, car nous estimons, et estimons toujours, qu'ils devraient permettre d'aboutir à une solution acceptable pour les parties intéressées. Cependant, nous avons appris avec regret que ces entretiens ont été suspendus pendant un certain temps, ce qui ne fait que retarder le règlement définitif de ce différend.

121. D'après les faits, il est évident que ces entretiens ont contribué à créer un climat plus favorable à Chypre. Il est donc de la plus haute importance et de la plus grande urgence que ces entretiens se poursuivent. C'est pourquoi nous ne pouvons pas nous déclarer totalement satisfaits du rythme très lent des progrès accomplis, d'autant plus que la situation, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, reste "fondamentalement instable et incertaine".

122. Dans ces circonstances, le Secrétaire général ne voyant pas d'autre possibilité que de recommander une nouvelle prorogation du mandat de la Force des Nations Unies à Chypre, nous ne pouvons que partager son espoir que les parties pourront déployer des efforts marqués pour que ces entretiens progressent en vue de parvenir à un accord sur les questions de fond.

123. En ce qui concerne la prorogation du mandat de la Force des Nations Unies à Chypre, ma délégation ne s'est pas opposée à la recommandation faite à cet effet, étant bien entendu que cette prorogation se fera conformément aux dispositions de la résolution 186 (1964) du Conseil de sécurité, notamment aux dispositions relatives au financement de la Force.

124. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je n'ai plus d'orateurs désirant expliquer leur vote après le scrutin; aussi ferai-je, avec l'autorisation du Conseil, une brève déclaration en ma qualité de représentant de la ZAMBIE.

125. Dans un siècle constamment troublé par des conflits, le monde entier ou presque réclame la paix. Mon gouvernement a suivi de très près les événements de Chypre et nous sommes heureux de noter, dans l'excellent rapport du Secrétaire général du 3 décembre 1969, que la situation à Chypre a continué à s'améliorer depuis le rapport précédent.

126. Nous nous félicitons qu'un calme général ait caractérisé la période considérée, qu'il n'y ait pas eu notamment de graves ruptures du cessez-le-feu et que les parties directement intéressées aient continué à faire preuve de modération et exprimé le désir de voir l'île retrouver la paix et la stabilité.

127. Nous sommes fermement convaincus que les Nations Unies ne peuvent pas continuer indéfiniment à prolonger la présence de la Force des Nations Unies à Chypre sans disposer des fonds nécessaires. Il est également évident que les parties directement intéressées doivent, le plus rapidement possible, s'efforcer de résoudre les problèmes fondamentaux qui divisent les deux communautés chypriotes.

128. La paix nous est chère et il va sans dire qu'elle réclame des efforts coûteux. Conformément à notre politique, qui est de joindre les actes à la parole, mon gouvernement m'a autorisé à annoncer que nous verserons une somme supplémentaire de 10 000 dollars, ce qui n'est qu'une modeste contribution à la cause de la paix à Chypre. Nous ferons le nécessaire pour que ces fonds soient mis à la disposition du Secrétaire général dans les meilleurs délais.

129. J'aimerais saisir cette occasion pour remercier les gouvernements qui ont volontairement fourni de généreuses contributions pour aider les Nations Unies dans leurs efforts de maintien de la paix.

130. Nous rendons hommage aux contingents stationnés à Chypre et nous demandons aux dirigeants des parties directement intéressées de continuer à faire preuve de bonne volonté et de ne jamais mériter d'être accusés de manquer du sens des responsabilités. Au Secrétaire général et à son personnel, au représentant spécial, au Commandant

de la Force, aux officiers et soldats, au personnel civil, nous rendons hommage et nous les saluons de cette phrase empruntée à un Anglais célèbre, feu sir Winston Churchill : "Jamais dans l'histoire de l'humanité tant d'hommes n'ont eu une dette aussi grande à l'égard d'un si petit nombre."

131. En appuyant le projet de résolution qui vient d'être adopté à l'unanimité et qui prolonge de six mois le stationnement de la Force des Nations Unies à Chypre, nous exprimons l'espoir qu'à l'issue de cette période des progrès suffisants auront été réalisés pour permettre le retrait de la Force ou du moins en réduire considérablement les effectifs.

132. En ma qualité de PRESIDENT, je donne maintenant la parole au représentant de Chypre, qui désire exercer son droit de réponse.

133. M. ROSSIDES (Chypre) [*traduit de l'anglais*] : Tout d'abord, j'aimerais remercier les membres du Conseil de sécurité de leurs déclarations constructives sur cette question. Je tiens tout particulièrement à remercier ceux qui ont annoncé qu'ils verseront des contributions pour le maintien de la Force des Nations Unies à Chypre.

134. Je remercie en particulier les membres du Conseil qui ont contribué de manière significative à ce débat en réaffirmant deux idées fondamentales auxquelles nous souscrivons et qui sont, à notre avis, indissociables du problème de Chypre.

135. La première est que Chypre est un Etat indépendant, Membre de l'Organisation des Nations Unies, jouissant de la pleine souveraineté et qui a le droit d'avoir et doit avoir une intégrité territoriale et une entière indépendance sans intervention extérieure. Telle est la première idée fondamentale et nous sommes reconnaissants à ceux qui l'ont formulée.

136. La seconde idée est le besoin de conciliation, d'unité et de coopération entre les populations de Chypre, notamment en ce qui concerne leurs propres problèmes qui relèvent de leurs propres affaires intérieures et qu'ils doivent résoudre eux-mêmes à l'amiable. Comme vient de le faire remarquer le représentant du Royaume-Uni, lord Caradon, depuis des générations, depuis des siècles, Grecs et Turcs de Chypre vivent dans l'amitié, la paix et la concorde; aussi n'y a-t-il aucune raison pour que cette amitié, cette paix, cette bonne intelligence et cette coopération ne prévalent pas une seconde fois dans un Etat unitaire, au sein d'un peuple uni : nous formulons l'espoir qu'il en soit ainsi. Bien que de légères divergences puissent se manifester au cours du processus de réconciliation — ce qui est naturel —, l'image générale qui se dégage, comme l'a fait remarquer le représentant de la France, est celle d'un progrès ininterrompu, d'une amélioration et d'une conciliation constantes : c'est là la base véritable d'une solution au problème. C'est pourquoi un peu de temps est nécessaire, car cela permettra d'accomplir de grands progrès dans la bonne direction puisqu'il n'est pas possible de résoudre ce problème dans la division. Il faut le résoudre et il n'y a pas d'autre moyen de le faire que par la conciliation et par l'unité, et je crois qu'on y parviendra.

137. Je désire également remercier mon collègue, le représentant de la Turquie, de la déclaration constructive qu'il a prononcée et de la volonté de coopération que le Gouvernement turc a manifestée en vue de parvenir à une solution positive du problème de Chypre. J'aimerais néanmoins aborder une ou deux questions qu'il a mentionnées et y répondre.

138. La première concerne les paragraphes du rapport où il est question de la Garde nationale et du fait qu'un projet de loi a été présenté à la Chambre des représentants demandant qu'une partie de la Garde nationale puisse être entraînée de façon à pouvoir venir en aide à la police en cas d'urgence. Il est évident qu'il s'agit là d'une question qui est purement d'ordre intérieur et qui ne saurait être examinée ici notamment, d'autant plus que, ainsi que l'a mentionné mon collègue, le Président de la République a déclaré qu'il ne serait pas fait recours à cette loi, mais qu'elle existerait pour les cas de besoin. Voilà pour cette question.

139. Le point suivant abordé par mon distingué collègue de la Turquie concerne les déclarations qui ont été faites et les mesures qui ont été prises. Je pense qu'il s'agit de déclarations et de mesures qui ne sont pas mentionnées dans le rapport. Quant à de telles déclarations et mesures, je voudrais préciser qu'il en est bien d'autres qui ont retenu l'attention de mon gouvernement et qui ont fait l'objet d'une lettre que j'ai envoyée au Secrétaire général, le 1er décembre 1969. Nous ne nous proposons pas d'aborder ce sujet ni celui des déclarations figurant dans des journaux turcs qui émaneraient du Ministère turc des affaires étrangères et ayant trait à l'intervention turque à Chypre, au partage, etc. Nous ne voulons pas discuter de ces questions. Elles sont, à mon avis, étrangères à nos débats dont l'objet est uniquement de voir comment nous pouvons faire face à la situation et d'examiner le rapport du Secrétaire général.

140. S'agissant des entretiens, mon distingué ami de la Turquie a déclaré que les deux parties doivent faire des concessions. Certes, c'est également ce que nous disons et chaque partie semble avoir l'impression et paraît penser que l'autre ne fait aucune concession. Le représentant de la Turquie a aussi fait allusion à la déclaration qu'a faite à cet effet le Ministre des affaires étrangères de son pays, M. Caghtayangil, lors de la discussion générale à la 1772ème séance plénière de l'Assemblée générale, en disant que les concessions doivent venir des deux côtés. De même, je peux mentionner qu'en réponse à la 1780ème séance plénière, le Ministre des affaires étrangères de mon pays, M. Kyprianou, a déclaré qu'il était du même avis, à savoir, que les concessions doivent venir des deux parties.

141. Permettez-moi, en quelques mots, d'expliquer pourquoi chaque partie pense que l'autre ne fait pas de concessions. On peut le comprendre en lisant le paragraphe 63 du rapport, où il est question des entretiens et qui relate les déclarations de MM. Clerides et Denktash. De ces déclarations, ainsi que de la discussion qui se déroule actuellement au Conseil de sécurité, il se dégage un tableau d'ensemble très net : l'une des parties veut l'unité, l'autre la division. Quel chemin convient-il de suivre ? Je laisse aux membres du Conseil de sécurité, en leur qualité de Membres de l'Organisation des Nations Unies, le soin d'en décider. Mais il est évident que c'est là la véritable différence.

142. Il est clair que nous voulons un Etat unitaire qui soit véritablement unitaire et non pas un Etat divisé. Aussi ne pouvons-nous pas envisager autre chose qu'un Etat unitaire et refusons-nous des divisions qui entraîneraient le partage ou qui aboutiraient à tout autre concept que nous ne saurions accepter, qui ne pourrait être mis en pratique et qui sortirait du cadre convenu des négociations. De la sorte, les concessions que chaque partie attend de l'autre sont les suivantes : les Chypriotes turcs espèrent des concessions qui permettraient de placer l'entière structure de l'Etat en dehors du cadre de l'Etat unitaire. Par ailleurs, les concessions qu'attendent les Grecs chypriotes sont que les Turcs s'intègrent à l'Etat unitaire. Tel est le fond du problème.

143. J'espère que sur cette question qui est réelle, capitale, fondamentale, on parviendra à un règlement dans le cadre du concept de l'Etat unitaire étant donné que, dans sa réponse, M. Denktash convient que ce doit être un Etat unitaire. C'est pourquoi je dis que nous pouvons espérer la conclusion d'un accord — j'en formule le voeu — dans un avenir pas trop lointain sur ce qui est une base fondamentalement solide, c'est-à-dire une solution fondée sur la conciliation, la coopération et l'unité.

144. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Turquie, qui désire exercer son droit de réponse.

145. M. BAYÜLKEN (Turquie) [*traduit de l'anglais*] : Ce n'est pas tellement pour exercer mon droit de réponse que je prends la parole à ce stade très avancé de nos débats — je pense aussi aux responsabilités qui pèseront sur moi dans 20 minutes environ lors d'un important événement de caractère social. Je désire seulement préciser que je suis d'accord avec l'ambassadeur Rossides lorsqu'il déclare que ce qui importe est la bonne volonté. En ce qui concerne les observations qu'il a formulées sur l'Etat unitaire, le chef de la communauté turque ne s'est pas opposé à un Etat unitaire. La question qui se pose est celle du cadre de l'Etat unitaire.

146. A cet égard, je pense qu'il est de bon augure que trois représentants qui ont travaillé pour l'indépendance de Chypre se trouvent réunis, presque 10 ans plus tard, autour de cette table — l'ambassadeur Rossides, l'ambassadeur Bitsios et moi-même. Et je pense qu'on ne peut s'attendre que ceux qui ont oeuvré pour l'indépendance de Chypre prennent la parole contre l'indépendance de Chypre. Mais en fait, le problème est que l'indépendance de Chypre doit être préservée et que les deux communautés doivent entretenir de bonnes relations, des relations fructueuses, conserver leur identité et n'éprouver aucune crainte l'une envers l'autre. C'est dans ce sens que travaillent les dirigeants, M. Denktash et M. Clerides.

147. Je ne veux pas aborder le thème des entretiens car ceux-ci sont menés par les dirigeants des deux communautés. Ainsi que je l'ai précisé dans mon intervention, le gouvernement de mon pays favorise, dans toute la mesure possible, la poursuite de ces entretiens et espère qu'ils aboutiront dans de très brefs délais. Etant donné la complexité du problème, je pense qu'il est très peu réaliste d'attendre une solution dans un très proche avenir. Toutefois, l'attitude de mon gouvernement est la suivante :

favoriser les entretiens et apporter toute son assistance pour qu'ils soient couronnés de succès.

148. J'ai déclaré que les deux parties devaient réellement faire des concessions; cela reste vrai. Mais, une fois de plus, le problème est le suivant : l'ambassadeur Rossides estime que la communauté turque n'a pas fait suffisamment de concessions. La communauté turque estime qu'elle en a fait suffisamment et en attend à présent de la communauté grecque. Puisque nous n'allons pas résoudre ce problème ici, je suis d'avis de laisser M. Clerides et M. Denktash trouver une solution.

149. J'aimerais dire aussi — et je pense que l'ambassadeur Rossides sera également d'accord — que lorsque, il y a 10 ans, nous avons travaillé à l'indépendance de Chypre — avec la participation du Royaume-Uni, la patrie de lord Caradon, qui ne faisait évidemment que jouer un certain rôle, et en présence de représentants de la communauté turque —, nous avons fait notre possible pour jeter les bases d'un Etat indépendant et pour contribuer à sa création. Je pense que l'ambassadeur Rossides se souviendra que le représentant de la Turquie aux entretiens de Londres a fait de nombreuses concessions et a favorisé l'issue heureuse de ces travaux.

150. La question, telle que nous la voyons, est avant tout celle du maintien de l'indépendance, et je pense que les traités qui ont consacré l'indépendance de Chypre stipulent également qu'il ne doit y avoir ni union ni division. Il y avait un équilibre entre division et union. C'est pourquoi je pense que le maintien de l'indépendance est capital et extrêmement important dans la recherche, par la communauté turque, d'un terrain de coopération avec la communauté grecque; par ailleurs, il ne faut pas voir une attitude séparatiste dans le désir de la communauté turque de mener une vie honorable, dans la sécurité, sur le territoire de l'Etat chypriote. A mon avis, la question la plus difficile, la plus chargée de périls concerne une autre tentative de division qui pourrait remettre en cause l'indépendance de Chypre. Telles étaient les questions sur lesquelles je voulais faire le point.

151. Je suis très reconnaissant aux membres du Conseil de sécurité qui ont parlé de façon si constructive au sujet du renouvellement du mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Ainsi que je l'ai dit, le gouvernement de mon pays pense sincèrement que le maintien de la Force est tout à fait indispensable.

152. Je voudrais dire quelques mots au sujet des contributions, notamment parce que certains membres viennent d'y faire allusion. Ainsi qu'il ressort du rapport, la Turquie se place au cinquième rang des pays qui contribuent financièrement. Je pense toutefois, en toute justice, qu'il y a lieu de rappeler également que, depuis 1963 le Gouvernement turc a versé environ 6 à 7 millions de livres sterling par an à la communauté turque pour en assurer la subsistance. J'espère que lors de l'examen de la question des contributions il sera également tenu compte de cette partie de la contribution turque.

153. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de Chypre, qui désire exercer son droit de réponse.

154. M. ROSSIDES (Chypre) *[traduit de l'anglais]* : Je serai très bref. Après avoir écouté l'intervention prononcée par mon collègue de la Turquie, je désire lui donner l'assurance que la sécurité des Chypriotes turcs se réalisera par la coopération et l'unité et non dans la division. Telle est la base qui permettra de parvenir à une solution.

155. Les difficultés qui ont surgi à Chypre au cours des 10 dernières années viennent de la fâcheuse division qui s'est produite, division qui n'avait pas été souhaitée. Auparavant, Chypre ne connaissait pas de troubles. Telle est la véritable donnée fondamentale. Nous poursuivons donc tous deux la même fin, la vie dans la sécurité, la paix et le progrès à Chypre. Je crois que nous atteindrons cet objectif en conformité des principes qui sont énoncés dans la Charte et de ceux d'un Etat unitaire. Tel est le point essentiel sur

lequel je voudrais clore le débat en formulant l'espoir que la présente discussion fera progresser les entretiens dans la bonne voie. A cet égard, j'aimerais préciser que la question de l'union ne rentre pas dans le cadre des entretiens. La difficulté réside dans l'opposition des attitudes : l'unité ou la division. Tel est le fond du problème de Chypre.

156. Le PRESIDENT *(traduit de l'anglais)* : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur la liste. Avant de lever la séance, je voudrais annoncer que la prochaine réunion du Conseil est prévue pour le lundi 15 décembre 1969, à 15 heures. Il sera procédé à l'examen de la plainte déposée par la Guinée et qui figure dans le document S/9528, du 4 décembre 1969.

La séance est levée à 13 h 5.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в нашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
